



INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES D'AIX-EN-PROVENCE

EXAMEN D'ACCES
AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE D'AVOCATS

SESSION 2014

18 septembre 2014

9H A 12H - Amphi. MONTPERRIN

3^{ème} EPREUVE ECRITE DE CARACTERE PRATIQUE

DROIT DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE

Edouard Z. est un comédien qui partage son activité entre théâtre et participation à des séries télévisées, ce qui lui a permis de gagner auprès du public une certaine notoriété. Etant par nature plutôt discret, il limite ses relations avec les médias au strict nécessaire pour la promotion des spectacles dans lesquels il joue. Il vous explique donc avoir été fort surpris de retrouver son nom dans un grand quotidien national, non pas dans la rubrique « divertissement », mais dans un article consacré au système d'indemnisation des intermittents du spectacle. L'article dévoile les revenus perçus par Edouard sur les trois dernières années ainsi que les indemnités relativement confortables qui lui ont été allouées par l'Assedic. Edouard vous indique qu'il n'est pas le seul artiste mentionné par cet article intitulé « Régime des intermittents : la vérité sur les chiffres ». Est également visée, parmi une dizaine d'acteurs, Emmanuelle Y., qui se trouve être l'épouse d'Edouard. L'article ne manque d'ailleurs pas de mentionner ce lien, qui n'est pas de notoriété publique car les deux comédiens n'ont jamais affiché leur union. Le journaliste a en effet procédé à un cumul des indemnités perçues par les deux comédiens pour souligner leur situation enviable par rapport à d'autres intermittents.

Ces informations ont été promptement reprises par un autre hebdomadaire dont la ligne éditoriale penche bien davantage vers la presse à sensation. Dans le dossier publié par cet hebdomadaire, deux pages sont réservées à Edouard et Emmanuelle. L'article reprend les informations patrimoniales afférentes aux comédiens et comporte des développements conséquents sur leurs dernières vacances en Sardaigne, en les illustrant par une photographie en grand format représentant le couple en maillot de bain sur une plage et en ironisant sur le fait que « certains font grève pendant que d'autres bronzent. » Edouard vous indique que l'article peut aujourd'hui encore être consulté sur le site internet de l'hebdomadaire et qu'il constitue d'ailleurs le premier résultat fourni par divers moteurs de recherche lorsque l'on tape son nom sur l'un d'entre eux.

Edouard est furieux car ces articles non seulement lui donnent une image déplorable mais ont également jeté la discorde dans son couple. Grâce aux informations publiées par la presse, Emmanuelle a appris la vérité sur les revenus d'Edouard. Or, ce dernier reconnaît avoir, dès le début de leur relation, manqué de franchise envers Emmanuelle en minorant systématiquement ses rentrées d'argent afin d'éviter de prendre en charge la plupart des dépenses de la vie commune qu'il laissait régler à son épouse. Ce qui à ses yeux n'est qu'une manifestation bénigne d'un tempérament maladivement économe a été vécu par Emmanuelle comme une trahison. Estimant s'être complètement trompée sur la personne de son époux, elle a quitté l'appartement pour aller s'installer à l'autre bout de la France chez Loïc X, dont elle avait partagé la vie avant de connaître Edouard.

Edouard vous fait part de ses profondes inquiétudes car il comprend que son union est condamnée. Tout d'abord, il se demande quelles seraient les conséquences financières d'une dissolution de son mariage, sachant qu'il n'existe pas de disparité significative entre ses revenus et ceux d'Emmanuelle. Edouard vous indique toutefois avoir récemment perçu une indemnité conséquente au titre de la réparation d'un préjudice corporel suite à un accident lors d'un tournage et se demande si une telle indemnité serait prise en compte lors du règlement des effets du divorce. Ensuite, Edouard vous informe qu'Emmanuelle a emmené avec elle leur fille de sept ans et qu'elle compte bien faire en sorte que Loïc X, avec lequel elle veut refaire sa vie, joue un rôle de premier plan dans l'éducation de sa fille. Edouard, qui ne s'est jamais vraiment investi dans l'éducation de son enfant et qui reconnaît lui-même avoir été « un père démissionnaire et absent », s'interroge sur la mise en œuvre de ce projet.

Edouard vous demande de l'informer sur les actions qu'il pourrait tenter à l'égard des organes de presse. Il souhaite également que vous lui indiquiez les voies de droit par lesquelles son épouse pourrait dissoudre leur union en lui précisant bien les conséquences de cette disparition du lien matrimonial.